



Bourguet Gabrielle

Prise en considération des besoins du sport dans la procédure de révision du Plan directeur cantonal

Cosignataires : --

Date de dépôt : 16.06.16

DAEC

Dépôt

En début d'année, le Grand Conseil a adopté le projet de programme d'aménagement cantonal, première étape de la révision totale du Plan directeur cantonal dont l'approbation par le Conseil fédéral est prévue en mai 2019.

En ma qualité de présidente de l'Association fribourgeoise des sports (AFS) et de membre de la Commission cantonale du sport, je souhaiterais savoir si les besoins du sport sont pris en considération dans la procédure de modification du Plan directeur cantonal, si les milieux sportifs sont consultés ou associés aux discussions y relatives et de quelle manière.

Les infrastructures sportives sont nécessaires à la pratique du sport dans notre canton et au bien-être de sa population. Elles seront encore amenées à se développer dans les années à venir. Il paraît donc important, dans le cadre d'une politique durable, que les besoins du sport soient pris en considération dans les réflexions sur la planification territoriale.

—